



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 31
Votants : 36
Date convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h30, s'est réuni à Chaumontel,
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.

Etaient présents : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN représenté par Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI, Nicolas ABITANTE, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (5) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Silvio BIELLO donne pouvoir à Laurence CARTIER-BOISTARD, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Laurence BERNHARDT donne pouvoir à Michel MANSOUX.

Absents : (6) Jacques RENAUD, Corinne TANGE, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Jean-Noël DUCLOS.

N°2024/019	VOTE TAUX TEOM 2024 – PÉRIMÈTRE TRI-OR
-------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion, en date du 19 mars 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 mars 2024,

Vu la présentation du budget communautaire par Claude KRIEGUER, 1^{er} Vice-Président délégué à l'administration générale, aux finances et au contrôle de gestion,

Considérant le coût de la contribution prévisionnelle qui sera appelée par le syndicat mixte TRI-OR pour l'année 2024, au regard du produit total de TEOM attendu, est estimé pour répondre au coût de l'ensemble des zones des communes pour lesquelles la C3PF appartient au périmètre du syndicat mixte TRI-OR, à 3 209 294,81 € pour l'année 2024, soit une augmentation du produit attendu de + 9,39 % comme détaillé ci-dessous :

	Contributions 2024 attendues en €
ASNIÈRES SUR OISE	407 964,06
BAILLET EN FRANCE	296 586,12
BELLOY EN FRANCE	303 753,43
MAFFLIERS	253 199,76
MONTSOULT	573 290,31
SAINT-MARTIN DU TERTRE	331 343,93
SEUGY	142 308,06
VIARMES	787 919,77
VILLAINES SOUS BOIS	112 929,37
TOTAUX	3 209 294,81

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les taux suivants de TEOM sur la zone correspondant au territoire de chaque commune comme suit :

	Taux 2024	Taux 2023 voté pour mémoire	Taux 2022 voté pour mémoire
ASNIÈRES SUR OISE	9.88%	9.32%	9,57%
BAILLET EN FRANCE	8.27%	7.86%	8,24%
BELLOY EN FRANCE	9.96%	9.94%	10,42%
MAFFLIERS	9.65%	8.82%	9,48%
MONTSOULT	9.46%	8.98%	9,19%
ST MARTIN DU TERTRE	11.06%	10.32%	11,14%
SEUGY	10.34%	9.46%	9,73%
VIARMES	10.89%	10.70%	10,41%
VILLAINES SOUS BOIS	8.74%	7.89%	9,00%

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin

Patrice ROBIN
Le 09/04/2024 à 17h23

Bon pour accord



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com